



**HAL**  
open science

## Le tournant linguistique de J. L. Austin

Bruno Ambroise, Anaïs Jomat

► **To cite this version:**

Bruno Ambroise, Anaïs Jomat. Le tournant linguistique de J. L. Austin. *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, 2023, 148 (3), pp.349-362. halshs-04292898

**HAL Id: halshs-04292898**

**<https://shs.hal.science/halshs-04292898v1>**

Submitted on 20 Nov 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

***Le tournant linguistique de J. L. Austin :  
de la philosophie du langage à la philosophie de l'action***

Bruno AMBROISE (CNRS, ISJPS UMR 8103)

Anaïs JOMAT (USL-B, Centre Prospéro)

## **Introduction**

Il est devenu commun, dans la philosophie du langage analytique, de classer John L. Austin parmi les tenants de « l'analyse linguistique » ou comme un « philosophe du langage ordinaire »<sup>1</sup>, en le rangeant aux côtés de Ludwig Wittgenstein, Peter F. Strawson, Gilbert Ryle ou James O. Urmson. Si la qualification n'est pas totalement erronée malgré un classement regroupant des philosophes aux pratiques hétérogènes, ce n'est pas l'appellation qu'Austin revendiquait pour son propre travail : lui-même préférerait appeler le type de philosophie qu'il pratiquait du nom de « phénoménologie linguistique ». Reste qu'au regard de l'importance toute singulière qu'il accorde à l'analyse du langage – et plus précisément : des usages du langage –, Austin s'inscrit sans conteste dans le tournant linguistique en philosophie, tel qu'il a été initié par Gottlob Frege<sup>2</sup> ; mais il s'y insère de manière paradoxale : on peut en effet considérer qu'Austin est un héritier philosophique de Frege, qu'il a d'ailleurs traduit<sup>3</sup>, mais qu'il est un héritier qui va en réalité subvertir de l'intérieur la tradition intellectuelle que le premier initie – au même titre, par exemple, que Wittgenstein – en retravaillant des éléments épars qu'on trouve dans sa philosophie du langage<sup>4</sup>.

Au premier abord, Austin semble ainsi être d'accord pour faire de la philosophie du langage la philosophie première, en tant qu'elle doit permettre de rendre compte de

---

<sup>1</sup>. La dénomination de « philosophie du langage ordinaire » est de fait controversée, puisque la qualification sert généralement à disqualifier ce qu'on inclut sous l'étiquette. Voir S. Soames, *Philosophical Analysis in the Twentieth Century*, Vol. 2 : *The Age of Meaning*, Princeton, Princeton University Press, 2003.

<sup>2</sup>. Du moins si l'on prend au sérieux la définition qu'en a donnée R. Rorty, selon laquelle « les problèmes philosophiques peuvent être résolus (ou dissous), soit en réformant le langage, soit en comprenant mieux le langage qu'on utilise en permanence » (R. Rorty, « Introduction », *The Linguistic Turn*, Chicago, The University of Chicago Press, 1992, p. 3.). Frege est en effet un des premiers philosophes à considérer que l'analyse du fonctionnement du langage, et notamment son analyse logique, permettait de résoudre plusieurs problèmes philosophiques importants – en offrant notamment une sortie du psychologisme.

<sup>3</sup>. Austin est en effet le premier traducteur en anglais, en 1950, des *Grundlagen der Arithmetik* publiés par Frege en 1884.

<sup>4</sup>. On peut considérer que la conception pragmatique du langage développée par Austin dérive de la caractérisation de l'assertion proposée par Frege, en termes de contenu d'un jugement asserté au moyen d'une « force » [*Kraft*] : voir J. Benoist, « Frege, en parole et en pensée », in B. Ambroise (Ed.), *De l'action du discours*, London, ISTE editions, 2018, pp. 63-82.

nos usages des mots et ainsi éclairer le réel qu'on peut saisir à travers eux. Mais, ce faisant, il découvrira des aspects du fonctionnement du langage qui interdiront de réduire celui-ci à sa fonction descriptive, laquelle était pourtant celle sur laquelle s'appuyait la philosophie issue du tournant linguistique pour fonder ses analyses. Celle-ci, coupable aux yeux d'Austin de sombrer dans une forme d'illusion descriptive, doit donc être abandonnée au profit d'une analyse pragmatique et contextuelle qui permet de fonder un nouveau réalisme, fondé sur la diversité des usages du langage et attentive à leurs normativités. En ce sens, on le verra, l'analyse en termes de langage ordinaire est à la fois un principe méthodologique, une perspective critique et un révélateur conjoint du fonctionnement du langage et de la réalité du monde à laquelle il s'imbrique, que ce soit pour en dire des choses ou pour y faire des choses. Elle cède ainsi nécessairement la place à une philosophie de l'action, qui seule rend pleinement compte de la vérité du fonctionnement du langage.

### **1. Une méthode revendiquée : la « phénoménologie linguistique »**

La seule appellation qu'Austin ait jamais revendiquée pour sa méthode est celle de « phénoménologie linguistique ». En utilisant ironiquement ce nom, l'idée d'Austin est que :

Quand nous examinons ce que nous dirions quand, quels mots employer dans quelles situations, nous ne regardons pas *seulement* les mots [...], mais également les réalités dont nous parlons avec les mots ; nous nous servons de la conscience affinée que nous avons des mots pour affiner notre perception, qui n'est toutefois pas l'arbitre ultime, des phénomènes<sup>5</sup>.

L'insistance d'Austin sur les usages ordinaires des mots ne vaut ainsi que pour autant qu'ils nous offrent une meilleure compréhension, ou une meilleure perception des phénomènes du monde. En effet, on ne peut pas saisir le monde autrement qu'au moyen des mots que nous utilisons pour en parler<sup>6</sup> : c'est seulement au travers du langage que nous pouvons, en ce sens, saisir le monde, de telle sorte qu'en utilisant les mots, nous sommes toujours déjà en train de parler du monde. C'est également pourquoi l'analyse de ce que les mots ordinaires veulent dire (ou signifient) et de ce

---

<sup>5</sup>. J. L. Austin, « A Plea for Excuses » (1956), in *Philosophical Papers*, Oxford, Oxford University Press, 1979, pp. 175-204 ; trad. fr. L. Aubert & A.-L. Hacker, « Plaidoyer pour les excuses », in J. L. Austin, *Écrits philosophiques*, Paris, Seuil, 1994, p. 144.

<sup>6</sup>. On peut bien sûr saisir le monde au moyen de la perception – et Austin ne le nie pas qui est un partisan d'une forme de « réalisme direct » – mais on ne peut dès lors rien en dire : le passage au conceptuel implique une mise en mots qui est en même temps une perspective prise sur le monde perçu.

dont ils servent à parler s'avère une première façon de mieux comprendre le monde lui-même. Bien sûr, nous pouvons, pour des raisons théoriques, « les extraire du monde, les maintenir à l'écart de celui-ci et contre lui<sup>7</sup> », c'est-à-dire pour voir si, par une sorte de comparaison, ce qu'ils nous permettent de dire du monde est adéquat, suffisant, etc.

Néanmoins, si le langage ordinaire nous offre les moyens de *mieux* regarder ou saisir les choses, du moins de les regarder mieux que ne le permet le langage philosophique détaché de tout usage pratique, c'est aussi parce qu'il permet d'éclairer la totalité de la situation dans laquelle on parle et ainsi d'en saisir les nuances, parfois décisives d'un point de vue pratique. Les mots du langage ordinaire sont en effet capables de faire des distinctions fines et précises précisément parce qu'ils ont été conçus à cet usage :

[...] notre réserve commune de mots contient toutes les distinctions que les humains ont jugé utile de faire, et toutes les relations qu'ils ont jugé utile de marquer au fil des générations. Et sans doute sont-elles susceptibles d'être plus nombreuses et plus solides – puisqu'elles ont résisté au long test de la survie du plus apte –, et plus subtiles, au moins en ce qui concerne les domaines de la pratique ordinaire raisonnable, *que celles que nous pourrions, vous ou moi, trouver, installés dans un fauteuil par un bel après-midi* – alternative méthodologique la plus appréciée<sup>8</sup>.

S'il faut ainsi prendre le langage ordinaire *au sérieux* et voir ce que, dans ses inflexions et ses nuances<sup>9</sup>, il a déjà à dire sur le réel, c'est d'abord parce qu'il a été façonné au cours des années pour en parler de manière à répondre à des objectifs précis (raison pour laquelle il aurait été modifié, abandonné s'il ne les avait pas bien servis). Le langage ordinaire a évolué et évolue : il est le produit d'une histoire en ce sens qu'il témoigne des intérêts humains qui l'ont façonné et, plus exactement, qui l'ont façonné pour lui permettre de faire des choses différentes. Ainsi, pour Austin, s'il s'agit bien de revenir au langage pour percevoir mieux les choses, il ne s'agit pas de s'y fier comme à une ressource stable et intangible, comme si le langage permettait de révéler des choses qu'on avait fini par oublier. Il s'agit plutôt de s'y référer comme le dépositaire de nos

---

<sup>7</sup> J. L. Austin, « A Plea for Excuses », art. cit. ; trad. fr., p. 144.

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> Sans pouvoir développer cette idée, nous renvoyons à l'analyse que fournit Austin des usages variés du terme « réel », qui permettent chacun de dire une chose précise à propos du monde, selon leurs contextes d'emplois – contrairement à l'analyse philosophique simpliste qui se focalise généralement de manière erronée sur un seul usage. Voir J. L. Austin, *Sense and Sensibilia*, Oxford, Oxford University Press, 1962 ; trad. fr. P. Gochet revue par B. Ambroise, *Le langage de la perception*, Paris, Vrin, 1997, chapitre 7. La même analyse vaut, par exemple, pour les usages de « bon ».

diverses expériences avec le monde et comme un index, historiquement déterminé, de notre façon de saisir le monde. Ce qui veut dire que le recours au dictionnaire (et même au dictionnaire historique) est central en tant qu'il permet de mieux saisir la sédimentation historique du sens donné aux mots, mais aussi les éventuels changements, évolutions, ambiguïtés, etc.

Si on ne peut pas échapper au langage ordinaire pour comprendre le monde, il ne s'agit donc toutefois pas d'un langage figé ou éternel : celui-ci évolue en fonction de ce qu'on veut dire avec lui – en fonction, en fait, des usages qu'il rend et est susceptible de rendre possible.

## **2. La double dimension pratique du fonctionnement du langage ordinaire.**

Cette analyse philosophique, outre qu'elle garantit une précision accrue, révèle aussi un aspect souvent oublié du fonctionnement du langage : son importance immédiatement pratique. En effet, Austin note que

Si une distinction fonctionne bien pour les questions pratiques de la vie ordinaire (ce qui représente une belle prouesse, car même la vie ordinaire est remplie de cas difficiles), il y a donc certainement quelque chose en elle, elle indique nécessairement quelque chose<sup>10</sup>.

Pour le dire autrement : si les distinctions faites dans le langage ordinaire sont tellement pertinentes, c'est précisément parce qu'elles servent un ou plusieurs objectif(s) [*point(s)*] : « les mots sont nos outils<sup>11</sup> », comme le dit Austin. Ils servent toujours certains objectifs, doivent donc être « utiles » (dans un sens non-strictement utilitariste : il peuvent servir à dire le vrai, par exemple) et aboutir réellement à ce qu'ils prétendent obtenir – contrairement aux discours philosophiques qui, parce qu'ils n'ont aucune application pratique, n'ont aucun « point d'application », et pour lesquels on ne peut donc pas vérifier qu'ils sont correctement appliqués ou pas (« correctement » ne renvoyant pas nécessairement à la vérité)<sup>12</sup>. En fait, selon Austin, c'est précisément parce que le langage ordinaire doit se confronter au réel (il n'a pas le choix – sous peine d'abandon), qu'il peut s'avérer correct ou incorrect<sup>13</sup>. Parce qu'il est ordinaire – et, en

---

<sup>10</sup>. J. L. Austin, « A Plea for Excuses », art. cit. ; trad. fr., p. 147.

<sup>11</sup>. *Ibid.*, p. 143.

<sup>12</sup>. Sur cette lecture de la méthode austinienne, voir aussi A. Baz, *When Words Are Called For*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 2012.

<sup>13</sup>. En ce sens, la possibilité de dire la vérité au moyen d'assertions dépend elle-même d'usages correctement corrélés au réel, possédant eux aussi des points d'applications spécifiques. Il ne s'agit pas

un sens, à vocation *immédiatement pratique* – le langage doit satisfaire des conditions d’assertabilité – ou, plus généralement, d’énonciation – qui ne sont pas celles imaginées par les philosophes, mais qui le rendent capable de faire des distinctions réelles. Ainsi, c’est *parce qu’il* est immédiatement pratique – il hérite d’une « perspicacité [qui] s’est concentrée essentiellement sur les aspects pratiques de la vie<sup>14</sup> » – *qu’il* est « vérifiable » (en un sens de « vérifiable » qui ne se limite pas à la vériconditionnalité) et qu’il a été « vérifié » de nombreuses façons au cours de l’histoire.

Le second résultat de l’analyse austinienne, tel qu’il sera surtout exposé dans *How To Do Things With Words*<sup>15</sup>, est que le langage est d’abord et avant tout un moyen d’agir sur et dans le monde – et vaut, à ce titre, comme véritable *acte*. Il faut en effet rappeler – comme on l’a admis pendant très longtemps<sup>16</sup> – que le travail d’Austin sur les énoncés performatifs, les actes locutoires, illocutoires et perlocutoires, est en lien étroit avec ses autres textes sur les excuses, la vérité, la signification, etc. Ainsi, ses analyses précises de la façon dont le langage ordinaire fonctionne révèlent que *dire* quelque chose, c’est toujours *faire* quelque chose (de multiples façons différentes).

Prenons l’exemple, devenu standard en pragmatique, de la promesse. On a pu considérer qu’un énoncé promissif, par exemple « Je te promets de t’attendre », exprimait une proposition modulée par une intention<sup>17</sup>. On peut alors analyser cet énoncé comme signifiant *que* je promets de t’attendre et considérer que c’est en raison de la signification de l’énoncé qu’un engagement promissif est pris par son moyen, sans qu’importent les circonstances de son énonciation. L’analyse d’Austin est tout autre : promettre, c’est selon lui accomplir trois actes, dont la réussite est précisément corrélée à la satisfaction de conditions de félicité contextuelles : il s’agit de l’acte locutoire consistant à dire que je promets de t’attendre (qui est un acte d’ordre linguistique), de l’acte illocutoire consistant à promettre (qui est un acte d’ordre interactionnel, qui crée

---

là de revenir à une maxime pragmatique, selon laquelle est vrai ce qui fonctionne, et dont Austin se départit expressément, mais de considérer que dire le vrai est un acte qui a des conditions contextuelles et pragmatiques de réussite. Voir J.-P. Narboux, « There’s Many a Slip between Cup and Lip », in M. Gustafsson & R. Sorli (Ed.), *The Philosophy of J. L. Austin*, Oxford, Oxford University Press, 2011, pp. 204-240.

<sup>14</sup>. J. L. Austin, « A Plea for Excuses », art. cit. ; trad. fr. p. 147.

<sup>15</sup>. J. L. Austin, *How To Do Things With Words*, 2<sup>nd</sup> Ed. : Oxford, Oxford University Press, 1976 ; (nouvelle) trad. fr. B. Ambroise, *Quand dire c’est faire*, Paris, Seuil, 2023.

<sup>16</sup>. Voir W. Cerf, « Critical Review of *How To Do Things With Words* », in K. T. Fann, ed., *Symposium on J. L. Austin*, London, Routledge, 1969, pp. 351-379.

<sup>17</sup>. En un sens, les propositions théoriques de J. R. Searle ou de H. P. Grice reviennent à cette conception.

notamment des droits et des devoirs) et de l'acte perlocutoire consistant, peut-être, à rassurer la personne à qui je m'adresse (qui est une conséquence des deux premiers actes). Autrement dit, le traitement austinien de la promesse consiste à montrer, en s'appuyant sur les usages ordinaires des termes et les conditions spécifiques de leur emploi, qu'en utilisant ce genre d'énoncé, j'accomplis, si certaines conditions pragmatiques sont réunies, trois types d'actes qui ne peuvent nullement se réduire à dire quelque chose, ni à exprimer une intention, mais qui modifient bien le monde d'une certaine façon<sup>18</sup>. En ce sens, promettre, ce n'est pas simplement dire qu'on promet.

Le même type d'analyse vaut pour l'ordre<sup>19</sup>, le baptême, le mariage, etc. Il s'agit à chaque fois de véritables actes dont on peut mesurer des effets, de différents ordres, dans le réel et qu'on ne peut notamment pas effacer en disant le contraire de ce qu'ils avancent en termes de contenu. Leur réalité ne se situe précisément pas au niveau propositionnel, mais au niveau des effets qu'ils sont susceptibles de produire lorsqu'ils sont réussis, c'est-à-dire lorsqu'ils réunissent les bonnes conditions à leur accomplissement.

### **3. De la critique de l'illusion descriptive au réalisme des pratiques**

Il faut souligner qu'en montrant que nos mots servent à faire des choses, Austin insiste, dans le même mouvement, sur le fait que la vérité et la détermination des conditions de vérité des énoncés ne sont pas des choses aussi décisives que les philosophes avaient (et ont encore) l'habitude de le penser : tel est l'enjeu précis de ce que Austin appelle « l'illusion descriptive ». Plus exactement, il montre que nous n'avons pas toujours besoin de faire appel à la vérité ou aux conditions de vérité pour comprendre comment fonctionnent nos mots. Bien plutôt, Austin inverse la relation de dépendance : nos mots ne sont susceptibles d'être vrais que s'ils servent à faire certaines choses, en l'occurrence des assertions. Il faut déjà que nos mots aient réussi à faire ces actes de parole particuliers que sont les assertions pour que l'on puisse se poser la question de leur vérité. Un exemple fameux de cette façon de renverser le

---

<sup>18</sup>. Pour un développement plus détaillé de ce point, nous nous permettons de renvoyer à B. Ambroise, *Qu'est-ce qu'un acte de parole ?*, Paris, Vrin, 2008.

<sup>19</sup>. Voir B. Ambroise, « L'ordre comme acte de parole. Perspectives et débats pragmatiques à propos des critères de l'ordre. », *Histoire, Épistémologie, Langage*, 44-1, 2022, pp. 113-135.

problème est l'analyse qu'il offre de la locution « Je sais » dans « Autrui<sup>20</sup> » : en règle générale, la locution n'est pas utilisée pour attribuer une propriété ou pour décrire certains faits (modalités qui seraient évaluables en fonction de la vérité), mais plutôt pour faire quelque chose d'autre. Son usage ne consiste donc pas à décrire un état mental (une croyance vérifiée, par exemple, ou tout autre état d'esprit censé remplir cet office), mais revient le plus souvent à agir en « donnant notre parole aux autres », ou en autorisant autrui à s'appuyer sur notre parole pour parler.

On a là un des aperçus les plus importants de la philosophie d'Austin, qui justifie son traitement général du langage en termes d'action(s) et son idée que la plupart des usages des mots ne dépend pas d'abord de conditions de vérité, mais de « conditions de félicité » puisque les énoncés ne sont pas des descriptions (ne valent pas, ne sont pas utilisées comme telles) et ne sont donc ni vrais ni faux<sup>21</sup>.

Or, cet usage du langage, qui n'est pas d'abord véridatif, mais qui s'inscrit dans des pratiques très variées allant de la demande de passer le sel au baptême d'un navire, de la signature d'une ordonnance royale<sup>22</sup> à la réalisation d'un mariage, permet de préciser la forme spécifique du réalisme austinien. Comme l'a souligné régulièrement S. Laugier<sup>23</sup>, le réalisme d'Austin s'inscrit dans les usages – et ce faisant rompt avec la caractérisation véridic conditionnelle du réalisme traditionnel : étant donné les usages variés du langage pour faire des choses et la non-prééminence du l'usage véridatif (descriptif), il ne s'agit pas d'abord pour le langage de s'arrimer au réel sous la modalité du vrai (ou de la représentation), mais plutôt de s'y inscrire sous des modalités suffisamment solides, déterminées, pour y *faire* quelque chose – ce qui nécessite une certaine forme d'adéquation. Tel est l'un des enjeux souvent ignorés des fameuses conditions de félicité : régler un rapport au monde, ou au réel, qui ne soit pas celui de la vérité mais qui, en un sens, est autrement plus exigeant – puisqu'on peut estimer qu'il est après tout plus difficile de réussir à donner un ordre, à faire une promesse ou à baptiser un navire qu'à décrire l'état d'un chat sur le paillason (performance qui a des exigences propres). Dans tous ces cas, le rapport d'adéquation des mots au monde sera varié et le langage devra trouver à s'engrener au réel selon les modalités

---

<sup>20</sup>. J. L. Austin, « Other Minds » (1946), in *Philosophical Papers*, op. cit., pp.76-116 ; trad. fr. L. Aubert & A.-L. Hacker, « Autrui », *Écrits philosophiques*, op. cit., pp. 45-91.

<sup>21</sup>. Voir J. L. Austin, *How to Do Things With Words*, op. cit., pp. 2-21, p. 70.

<sup>22</sup>. Voir B. Fraenkel, *La signature*, Paris, Gallimard, 1992.

<sup>23</sup>. Voir par exemple S. Laugier, *Du réel à l'ordinaire : quelle philosophie du langage aujourd'hui ?*, Paris, Vrin, 2000.



particulières – et souvent multiples – qu’exigent les circonstances des actions qu’il sert à produire.

#### 4. De la centralité de l’analyse de l’action

Apprécier à sa juste valeur le tournant que représente l’introduction de la notion d’*acte de parole* en philosophie du langage nécessite donc de revenir sur la façon dont celle-ci s’articule à la question, *a priori* plus large, de l’*action* en général. Non qu’il faille nécessairement subordonner toute analyse du langage à une théorie de l’action qui lui précéderait mais, Austin le reconnaît bien volontiers, « le concept d’acte est confus<sup>24</sup> » : elle nécessite une investigation à part entière. On ne saurait dès lors comprendre pleinement l’originalité de l’approche austinienne sans relier sa philosophie du langage à sa philosophie de l’action.

La manière dont Austin choisit d’enquêter sur l’action humaine consiste à mettre en avant un domaine de discours que la plupart des philosophes voudraient rejeter comme périphérique et qui pourtant joue un rôle important dans nos échanges linguistiques : *l’excuse*, autrement dit « les différentes manières, et les différents mots, par lesquels nous pouvons à l’occasion essayer de nous sortir d’affaire, de montrer que nous n’avons pas agi “librement” ou que nous n’étions pas “responsables”<sup>25</sup> ». Si les excuses méritent notre intérêt, c’est parce qu’elles attirent notre attention sur des situations dans lesquelles nous refuserions de dire « *abruptement*<sup>26</sup> » que « X a fait A » : peut-être était-il sous une forme de *contrainte* ou *d’influence*, peut-être l’a-t-il fait mais *par accident*, ou *par erreur*, *involontairement*, ou encore *par inadvertance*, etc., l’usage de ces expressions permettant de minorer la responsabilité de l’agent dans l’action imputée<sup>27</sup>. Faire appel à une excuse pour son comportement ne consiste en effet ni à prétendre que nous n’avons absolument rien fait – comme dans les cas où nous répondrions par exemple que nous n’étions pas présent sur les lieux du crime – ni à justifier notre action en arguant qu’il s’agissait malgré tout d’une bonne chose à

---

<sup>24</sup> J.L. Austin, *How to Do Things with Words*, *op. cit.*, p. 107.

<sup>25</sup> J.L. Austin, « Three Ways of Spilling Ink » (1966), in *Philosophical Papers*, *op. cit.* ; trad. fr. L. Aubert & A.-L. Hacker, « Trois manières de renverser de l’encre », in *Écrits philosophiques*, *op. cit.*, p. 230 (modifiée).

<sup>26</sup> J.L. Austin, « A Plea for Excuses », art. cit. ; trad. fr. p. 137.

<sup>27</sup> Mettons qu’à l’approche d’une guêpe, un serveur renverse son plateau sur la chemise de son client, et que ce dernier, qui n’a pas vu la guêpe, se mette à lui reprocher sa négligence. Il est probable que celui-ci en vienne alors à présenter une défense pour son comportement : il pourra faire valoir qu’il l’a fait, certes, mais *involontairement*, ce qui n’équivaut pas exactement au fait de le faire *tout court*. Voir J.L. Austin, *Ibid*, p. 177.

faire. L'enjeu est plutôt de faire valoir une description *circonstanciée* de nos gestes qui permette de mesurer plus justement notre degré de responsabilité dans les faits qui nous sont reprochés.

À l'encontre de la plupart des philosophes analytiques de l'action, l'objectif d'Austin n'est pas d'élaborer une théorie générale visant à expliquer la différence ontologique entre un *acte* et un *événement*<sup>28</sup>. Cartographier « l'ensemble des manières possibles et variées de ne pas avoir exactement fait quelque chose<sup>29</sup> » nous fait remarquer d'emblée que « faire » n'entre pas toujours en contradiction avec « ne pas faire ». L'excuse a en effet ceci de particulièrement intéressant qu'elle implique une complexification de la notion d'échec, non plus appréhendé comme le simple contraire de la réussite, mais comme un ensemble hétérogène de manières de faillir qui, selon le plan considéré, peuvent parfaitement se conjuguer avec une certaine forme de succès. S'intéresser aux situations dans lesquelles tel ou tel adverbe d'excuse peut ou non être de mise a donc en premier lieu une portée critique : il s'agit de nous permet de nous défaire de ce qu'Austin appelle le « mythe du verbe<sup>30</sup> », à savoir la tentation de voir la présence d'une action et d'un agent dans chaque énoncé où se trouve un verbe accompagné d'un sujet personnel. Plus positivement, baliser les différents champs d'application de ces expressions pourrait permettre de circonscrire, à la manière d'un révélateur en photographie, les limites du concept d'action en tant que tel. En effet, les situations de discours dans lesquelles émergent ces expressions mettent en exergue des cas d' « anomalie ou d'échec<sup>31</sup> », au sens où la description de ce que nous faisons exige une *qualification* spécifique de notre part. La variété des critères évaluatifs disponibles pour qualifier ainsi l'action excusable nous révèle en négatif la manière dont celle-ci s'effectue *par défaut*, dans des circonstances « normales ». Ce détour par l'excuse permet ainsi d'introduire une nouvelle perspective critique dans l'analyse – ce qu'Austin appelle une « dimension d'évaluation<sup>32</sup> » – pour penser la normativité de l'action, et en conséquence, celle du langage.

---

<sup>28</sup> Depuis son introduction par Harry Frankfurt, cette question prend traditionnellement le nom de « problème de l'action ». Voir D. Davidson, « Agency », in *Essays on Action and Events*, 2<sup>e</sup> éd., Oxford, Oxford University Press, 2001, p. 43-59.

<sup>29</sup> J.L. Austin, « Pretending » (1958), in *Philosophical Papers*, *op. cit.* p. 271.

<sup>30</sup> J.L. Austin, « A Plea for Excuses », art. cit. ; trad. fr. p. 140.

<sup>31</sup> *Ibid.* ; trad. fr. p. 141.

<sup>32</sup> J.L. Austin, « How to Do Things with Words », *op. cit.*, p. 149. Austin utilise également l'expression « dimension d'insatisfaction » : *Ibid.*, p. 21.

## 5. Une « pensée par cas » en dialogue avec la pratique du droit

Reste à expliquer pourquoi cette démarche ne constitue pas pour autant le moyen d'élaborer une nouvelle *théorie* de l'action parmi d'autres, mais est envisagée plus radicalement par Austin comme un nouveau « style [*fashion*] » – une nouvelle *manière* – « de philosopher<sup>33</sup> ». La façon dont il procède consiste à comparer, sous la forme de petits scénarios réels ou imaginés, un ensemble de cas particuliers dans lesquels nous mobiliserions tel ou tel adjectif pour qualifier une action au regard des circonstances. Cette sensibilité au particulier et au détail de la situation de parole lui permet de mettre en lumière certaines différences cruciales entre les usages de ces termes, comme dans ce passage :

Vous avez un âne, moi aussi, et ils paissent dans le même champ. Un jour, je me mets à détester le mien. Je décide de le tuer, je vise, je tire : la bête s'effondre. J'examine la victime et m'aperçois alors, à ma grande horreur, que c'est votre âne. Je me présente sur le pas de votre porte avec la dépouille et que dis-je ? « Mon pauvre vieux, je suis vraiment désolé, etc., j'ai tué votre âne *accidentellement* » ? Ou « *par erreur* » ?<sup>34</sup>

Tous ceux qui ont eu l'opportunité d'assister aux leçons d'Austin rapportent avant tout avoir été saisis par la clarté des distinctions et le caractère lumineux des cas sélectionnés par lui<sup>35</sup>. Rien d'étonnant à ce qu'Austin puise à cet égard une grande part de son inspiration dans le droit : il s'est mis à travailler sur les excuses à l'occasion d'un séminaire sur la question de la responsabilité élaboré en commun avec son collègue Herbert L. A. Hart, alors professeur de jurisprudence à Oxford. On peut à cet égard faire remarquer trois choses au sujet des cas qui font l'objet de son attention dans « Plaidoyer pour les excuses » :

(1) Premièrement, ces cas *ne sont pas à de simples états de choses*. La notion de « cas » est davantage liée ici à l'usage que ce terme possède dans le domaine juridique, où les cas sont des choses pour lesquelles l'on *plaide* ou que l'on *défend*. En comprenant l'excuse comme une forme de « plaidoyer », Austin place son énonciation dans un contexte où le locuteur fait effectivement quelque chose avec ses mots, à savoir essayer de « se sortir d'affaire », d'échapper à l'imputation d'une responsabilité totale ou partielle pour ce qu'il a fait. Les mots que nous utilisons dans ces situations sont

---

<sup>33</sup> J.L. Austin, « A Plea for Excuses », art. cit ; trad. fr. (modifiée) p. 136.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 147.

<sup>35</sup> Voir G. Pitcher, « Austin: A Personal Memoir », in I. Berlin (dir.), *Essays on J.L. Austin*, Oxford, Clarendon Press, 1973, p. 19 ; G.J. Warnock, « Saturday Mornings », *Ibid.*, p. 36-40 ; S. Cavell, *Little Did I Know: Excerpts from Memory*, Stanford, Stanford University Press, 2010, p. 325.

donc mis à contribution et orientés selon des intentions et des buts particuliers : ils ont en ce sens une application pratique – « *they have a point* » – qui tient à la situation de discours dans lesquels ils sont *mis* en usage.

(2) D'autre part, ceux-ci *ne fonctionnent pas comme des exemples* : ils ne sont pas destinés à illustrer ou à prouver une théorie générale, par exemple une théorie de la différence entre action et non-action. En ce sens, les situations qu'examine Austin diffèrent des exemples « les plus faciles et les plus évidents<sup>36</sup> » à partir desquels les philosophes posent habituellement la question des critères de l'action humaine – comme bouger ses doigts ou lever son bras – et au sujet desquels nous sommes la plupart du temps invités à identifier une caractéristique d'ordre mental, une intention ou une volition par exemple, permettant de décrire l'événement comme un acte et non un simple ensemble de mouvements corporels<sup>37</sup>. La référence au droit, en particulier au droit de la *Common Law*, est donc loin d'être accidentelle. Selon Austin, on trouve effectivement dans les recueils de jurisprudence un « flux constant de cas réels, plus nouveaux et plus tortueux que ce que la simple imagination pourrait inventer<sup>38</sup> ». Ceux-ci sont suffisamment concrets pour ne pas être contaminés en amont par un modèle général et abstrait de l'action tiré d'exemples décontextualisés, et échappent à ce titre à l'illusion descriptive.

(3) Enfin, les cas qui intéressent Austin *sont des cas problématiques*. Les qualifier de la sorte ne signifie pas qu'ils dépeindraient des actions inhabituelles, exceptionnelles ou extraordinaires. Les cas décrits dans « Plaidoyer pour les excuses » représentent bien souvent des situations triviales, comme faire tomber un plateau à thé, casser un vase, marcher sur des escargots ou sur les orteils de quelqu'un, etc. Pourtant, ceux-ci soulèvent bien un *problème*, en ce sens qu'une confrontation – ou du moins une discussion – est maintenant ouverte quant à la façon dont nous devrions qualifier *équitablement* l'action dans son contexte. Un cas *fait cas* parce qu'il est en attente d'une qualification de notre part.

## 6. Une alternative à la « méthode des cas »

Il convient cependant de souligner que cette « pensée par cas » n'équivaut pas à mettre en œuvre ce que l'on a coutume d'appeler aujourd'hui la « méthode des cas »,

---

<sup>36</sup> J.L. Austin, « A Plea for Excuses », art. cit. ; trad. fr. p. 141.

<sup>37</sup> Pour une critique de la doctrine des volitions, voir V. Descombes, « L'Action », in D. Kambouchner (dir.), *Notions de philosophie*, Paris, Gallimard, 1995, vol.II, pp. 134-138.

<sup>38</sup> J.L. Austin, « A Plea for Excuses », art. cit. ; trad. fr. p. 148.

un paradigme méthodologique appliqué par la plupart des philosophes analytiques contemporains pour élucider la signification de nos concepts. Comme l'explique Avner Baz, la méthode des cas peut se définir comme une pratique visant à clarifier le sens de certains mots philosophiquement intéressants – des mots comme « savoir », « voir », « intentionnel », « volontaire », etc. – en « théorisant sur la base de l' "application" de [ces] termes à des "cas" <sup>39</sup> » particuliers. Qu'elle soit pratiquée de manière traditionnelle à partir d'expériences de pensée ou de façon plus expérimentale à travers des questionnaires ou autres sondages Gallup, cette démarche consiste d'abord à se donner ou à proposer aux personnes que l'on interroge la description d'un cas, puis à poser une question du type « "Est-ce (ou serait-ce) un cas de x ? » où "x" est le terme que la question nous invite à "appliquer", soit positivement, soit négativement, au cas décrit<sup>40</sup> »<sup>41</sup>. Or, une telle vision repose sur une conception représentationnaliste du langage que la philosophie austinienne vise précisément à démanteler.

Ici encore, le dialogue entre Austin et Hart peut nous aiguiller. Dans « The Ascription of Responsibility and Rights », ce dernier regrettait déjà à son époque de voir la théorie du droit s'éloigner considérablement de la pratique réelle des juristes :

D'après la terminologie, il semble que le droit doive consister en un ensemble, sinon un système, de concepts juridiques tels que le « contrat », « l'infraction consistant à fournir de l'alcool à un agent de police en service », « l'entrée par effraction », inventés et définis par le législateur ou une autre « source », comme si la fonction du juge consistait simplement à répondre « oui » ou « non » à la question « Les faits entrent-ils dans le champ de la formule définissant les conditions nécessaires et suffisantes du "contrat", de l'"effraction" ou du "délit de fourniture d'alcool à un agent de police en service" ? ». Mais il s'agit là, pour de nombreuses raisons, d'une simplification excessive désastreuse<sup>42</sup>.

On reconnaîtra là une version de ce que Baz nomme la « question du théoricien<sup>43</sup> », où les termes que l'on nous demande d'« appliquer » aux cas considérés seraient des termes juridiques comme celui de « contrat » ou « d'effraction ». Mais Hart fait remarquer que ce n'est pas du tout ainsi que les apprentis juristes apprennent à faire usage de ces concepts : la compréhension de ce qui constitue un contrat ou une

---

<sup>39</sup> A. Baz, *The Crisis of Method in Contemporary Analytic Philosophy*, Oxford, Oxford University Press, 2017, p. 1.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>41</sup> Le procédé repose donc sur le « présupposé minimal » selon lequel tout locuteur compétent d'une langue donnée serait capable de comprendre à la fois le sens de la question posée par le philosophe et d'y apporter une réponse suffisamment claire pour nous renseigner sur les conditions d'application d'un certain concept. Voir *Ibid.*, p. 6-7.

<sup>42</sup> H.L. Hart, « The Ascription of Responsibility and Rights », *Proceedings of the Aristotelian Society*, 1948-1949, repris dans Flew A. (ed.), *Logic and Language*, Oxford, Blackwell, 1951, p. 173 .

<sup>43</sup> A. Baz, *The Crisis of Method*, op. cit., p. 2.

effraction ne repose pas sur la mémorisation d'un ensemble de règles prêtes à l'emploi fixant les conditions d'application du terme à tel ou tel cas d'espèce. Acquérir la maîtrise d'un concept juridique implique plutôt d'apprendre à reconnaître les différents *chefs d'exception* pouvant être mobilisés pour faire échouer sa mise en application lorsque les circonstances l'exigent. Or, Austin et Hart observent que bon nombre des défenses admises à ce titre dans la pratique du droit sont similaires aux excuses que nous utilisons dans la vie de tous les jours pour solliciter une réévaluation de nos gestes : *Accident, Inadvertance, Erreur, Contrainte, Influence indue*, etc., fournissent des circonstances atténuantes face à une accusation telle que « Smith l'a frappée<sup>44</sup> », tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des tribunaux. Le point intéressant aux yeux de Hart est que le recours à ce type de défenses remet directement en question l'« idéal logique trompeur selon lequel tout concept doit pouvoir être défini par un ensemble de conditions nécessaires et suffisantes<sup>45</sup> ». Pour Hart comme Austin, de même que la plupart des concepts juridiques prennent le sens qu'ils ont en connexion avec les défenses pouvant contrecarrer leur application, de même notre concept d'action entretient une *relation logique interne* avec les différentes excuses qui peuvent à l'occasion être mobilisées pour défaire la responsabilité de l'agent.

On voit dès lors en quoi l'approche austinienne se démarque radicalement d'une pratique comme celle de la méthode des cas. La manière dont le théoricien standard s'interroge sur « l'application » de nos concepts décroche ces concepts de tout contexte d'usage pratique où nous pourrions vouloir précisément les *mettre* en application. *A contrario*, les questions soulevées par les cas que met en scène Austin relèvent toujours de situations de discours dans lesquelles nous pourrions aisément nous projeter en tant que *locuteurs*, et imaginer ainsi faire quelque chose de précis avec nos mots. D'où une réelle complémentarité entre sa philosophie du langage et sa philosophie de l'action.

## 7. Conclusion

La phénoménologie linguistique s'inscrit dans une rupture si radicale avec l'analyse logique traditionnelle qu'elle a pu être considérée comme le point de départ d'un « second tournant linguistique » en philosophie du langage. Ainsi, l'introduction de la notion d'infélicité, en tant qu'elle porte un coup fatal à l'illusion descriptive, conduit à

---

<sup>44</sup> H.L.A. Hart, « The Ascription of Responsibility and Rights », art. cit., p. 190.

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 178.

reconsidérer l'évaluation de la vérité : dimension importante des rapports entre le langage et le monde, elle n'est qu'une dimension parmi d'autres. Ce renversement ne signifie pourtant pas que la considération de ce que nous faisons avec les mots n'entreferait aucun rapport avec la logique ou avec la considération des limites du sens. Bien au contraire, cet ancrage pratique dans nos usages porte l'analyse logique à une plus grande exigence, dans la mesure où son aspect multi-dimensionnel suppose d'intégrer différents niveaux de normativité dans l'évaluation des énoncés. En ce sens, la philosophie du langage ordinaire est tout à fait fidèle à l'esprit, sinon à la lettre, qui caractérise les débuts du tournant linguistique.

On soulignera d'ailleurs que le passage de la philosophie du langage à celle de l'action problématise la notion d'acte plus qu'elle ne la prend pour acquis. Ce faisant, contrairement à une grande part de ses héritiers auto-proclamés en pragmatique, Austin prend au sérieux la difficulté à cerner exactement ce que recouvre l'expression « accomplir une action ». Nous devons toujours prendre garde, dit-il, à ne pas oublier qu'il existe une variété d'« accidents qui peuvent se produire “*de la coupe aux lèvres*” », c'est-à-dire « différents types de non-sens qui peuvent surgir dans l'exécution »<sup>46</sup> d'un acte<sup>47</sup>. L'analyse d'Austin conduit ainsi à complexifier la manière dont nous envisageons l'aspect pratique du langage, en nous montrant combien la contrainte, la méprise, l'accident, l'inadvertance, etc., sont susceptibles d'affecter nos actions comme nos paroles<sup>48</sup>. Du langage à l'action et retour, il s'agit donc toujours de rendre compte de l'aspect normatif de nos usages, en tant que ceux-ci manifestent notre engagement dans le monde.

---

<sup>46</sup> J.L. Austin, *How to Do Things with Words*, op. cit., p. 146.

<sup>47</sup> À ce sujet, voir A. Jomat, « Les malheurs du perlocutoire : une approche par l'excuse », in S. Laugier & D. Lorenzini (dir.), *Perlocutoire, normativités et performativités du langage ordinaire*, Paris, Mare & Martin, 2021, pp. 101-119.